

## Congrès du Parti socialiste genevois du 12 mars 2022

### Pour une politique culturelle commune, inventive, pluraliste et durable à Genève

#### Résolution présentée par :

La commission culture du Parti socialiste genevois.

La culture est le fondement de notre humanité et représente un extraordinaire outil de cohésion sociale. Elle permet l'accès à la connaissance et favorise la réflexion, le débat, l'échange, la liberté d'expression, ainsi que l'ouverture à l'autre. Elle encourage également la pluralité et facilite la mixité sociale. La culture participe pleinement au bien-être de la population et contribue à réduire les inégalités. Le secteur créatif et culturel constitue également un pan important de l'économie cantonale. Il représente 7,6% des emplois et rapporte 4'530 millions de francs en valeur ajoutée (soit 4,5 fois plus que le secteur de l'hôtellerie-restauration selon le rapport sur l'économie créative et culturelle à Genève de 2017). Cette valeur ajoutée profite à de nombreux secteurs et finalement à toute la population.

La situation inédite liée à la crise du Covid 19 a mis en avant la fonction *essentielle* de la culture. Cependant, les décisions qui ont été prises, leur calendrier, ainsi que les difficultés de mise en œuvre, ont profondément fragilisé le secteur qui mettra de nombreuses années à s'en remettre. La crise a fait ressortir des problématiques préexistantes qui n'avaient jusque-là pas été résolues (notamment au niveau de la précarité) et les a aggravées de manière durable. Nous ne pouvons pas ignorer les défis majeurs que ces problématiques représentent pour les années à venir et c'est collectivement que nous devons les résoudre ! L'obligation faite par la Constitution de mettre en œuvre l'initiative populaire IN167 "pour une politique culturelle cohérente à Genève", massivement approuvée par le peuple, offre aux acteurs & actrices culturel-le-s, mais aussi aux forces politiques, l'occasion d'ouvrir un débat de fond sur les conditions de cette mise en œuvre, sur les principes qui doivent guider la politique culturelle à Genève, et sur la nécessité même d'une telle politique.

Ce débat est d'autant plus nécessaire que la culture a besoin d'une légitimité démocratique large que seule sa mise en discussion permet. Les enjeux de cette politique publique dépassent largement les frontières communales, cantonales et même nationales, puisque la « Grande Genève » ne peut prendre son sens que si les collectivités qui la constituent se coordonnent, partagent des publics qui enjambent déjà allégrement la frontière et des offres culturelles dont bon nombre sont déjà coproduites entre les institutions et manifestations genevoises ou françaises.

Dans ce cadre, les socialistes affirment leur conviction

- que le « paysage » culturel genevois doit être compris comme un *réseau* où tous les éléments sont liés les uns aux autres. Il ne peut s'agir d'une simple addition d'entités et/ou d'actrices et d'acteurs autonomes. Les institutions sont en effet indispensables aux actrices et acteurs culturel-le-s indépendant-es et intermittent-es tout comme la culture émergente est complémentaire à la culture traditionnelle et patrimoniale. Le fait d'affaiblir un élément du réseau, même dans le but d'en renforcer un autre, fragilise l'ensemble ;

- qu'un effort particulier doit être entrepris pour répondre aux problématiques liées à la relance culturelle. Les défis sont nombreux et complexes. Pour maintenir la diversité culturelle si essentielle à notre région, il convient de prendre des mesures fortes en faveur notamment des acteurs & actrices culturel·les indépendant·es et intermittent·es (bourses, aides à la diffusion, développement de conventions, etc.). Dans ce sens, des partenariats avec les institutions subventionnées (théâtres, salles de concert, mais aussi musées, bibliothèques ...) pourront aussi être encouragés afin de soutenir les talents genevois ;
- que le partage des tâches, des responsabilités et des charges dans le domaine de la culture doit se faire sur le mode de la concertation entre les différents niveaux institutionnels (canton, communes - dont la Ville de Genève, entreprises publiques), dans le cadre d'un partenariat public-public vertueux, et non sur le mode du transfert mécanique ;
- que ces contributions publiques renforcées sont nécessaires, au même titre que celles apportées par l'importante tradition du mécénat culturel privé genevois ;
- que le rôle prépondérant de la Ville de Genève dans la politique culturelle de la région ne doit pas faire oublier celui des autres communes du canton et que le débat sur la répartition des tâches, des responsabilités et des charges doit avoir lieu dans un esprit participatif et volontaire entre le canton et les communes ;
- que les transferts de charges entre canton et communes et les tensions budgétaires y afférentes ne doivent pas impacter le financement de la culture de manière directe ou indirecte ;
- que l'ensemble des actrices et acteurs culturel·les doivent faire partie du dialogue.

Le Parti Socialiste Genevois considère que la volonté populaire exprimée lors du vote sur l'IN167 ne peut être respectée que si sa mise en œuvre

- propose une feuille de route permettant d'avancer par étape et offre une visibilité à long terme de la répartition des tâches entre cantons et communes ;
- accroît la responsabilité du canton dans le financement et la gouvernance des grandes institutions culturelles ;
- permet d'ajouter et/ou de libérer des moyens financiers supplémentaires à destination des acteurs & actrices culturel·les non institutionnalisés ;
- apporte des moyens supplémentaires à la création ;
- encourage la participation culturelle ;
- favorise l'accès de toutes et tous à la culture, notamment dans le cadre scolaire et parascolaire ;
- soutient la culture dans toutes ses expressions et ses dimensions ;
- valorise la culture dans sa contribution à la qualité de vie et son importance pour le tissu économique genevois, ainsi que son rayonnement régional, national et international ;
- améliore les conditions de travail et les droits sociaux des artistes et des personnes exerçant les métiers de la culture ;
- s'inscrit dans les objectifs du plan directeur cantonal et notamment sa Fiche A 12 pour la recherche de sites et pour intégrer la planification des lieux culturels, de création et de diffusion lors de l'élaboration des projets urbains présentant des opportunités ;
- assure le développement et la valorisation des manifestations culturelles (festivals, foires, rencontres) et de la vie nocturne ;

- s'articule avec la mise à disposition, dans les nouveaux quartiers, de nouveaux lieux culturels, d'espaces à des prix accessibles pour la culture mais aussi avec des projets de reconversion de bâtiments existants en lieux de création et de diffusion.